

Genre du véhicule	Marque de fabrique	Type	Fiche d'homologation N°
Voiture de tourisme	CITROEN	GX - GA (GS-X ou G Spécial) (A partir du No de châssis 39 GA 2001)	CH 0170 61

Constructeur	Société Anonyme Automobiles CITROEN, Paris (F)		
Identification	"GX Série GA" sur la plaquette du constructeur, "GX-GA" devant le No du châssis Variantes: "GS-X" = modèle soigné "G Spécial" = modèle plus simple		
Plaquette constr.	à droite, sur l'aavant		
N° du châssis	à droite, sur le cadre auxiliaire, dans le compartiment du moteur		
Ident. du moteur	"G 10/..." sur la plaquette, en haut, à droite, sur carter d'embrayage		
Importateur princ.	CITROEN (SUISSE) SA., 27, route des Acacias, 1211 Genève 24		
Vehicule homologué	GX-GA-40GA1521	Signes fixes dans code du type	"GX Série GA"

Chassis				Moteur			
Nombre d'essieux	2	Nombre de roues	4	Marque	CITROEN	Type	G 10/...
Direction	mécanique			Construction	cyl. opposés	Temps	4
Transmission	mécanique toute synchronisée			Carburant	B	Position	avant
Nombre de vitesse	4	Entrainement	AV	Retroidiss.	air	Nombre cylindr.	4
Frein de service	hydraulique, 2 circuits, à disques, sur toutes les roues (système à haute pression), régulateur selon charge sur les roues AR			Alésage	74	Course	59
Frein auxiliaire	mécanique, disques, sur les roues AV			Cylindrée	1015	CV-impôt	5,17
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire			Puissance en CV	52,5 DIN	à V/min	6500
Ralentisseur	*) lampe-témoin séparée			Bruit	80	dB/A à V/min	6500
Contrôle 2 circ.				Silencieux	1/ 500x220x130 ou 1/ 475x205x140 ou		
				Mesure des gaz	ECE 15 +) [1/ 450x242x140 mm		
				Déparasitage	OCE annexe 8, chiffre 4 "D"		

Carrosserie	limousine (sur demande avec toit coulissant)			Poids	avant	arrière	total
Nombre de portes	4	Indic. vit.	km/h	Poids à vide	580	330	910
Ceintures sécurité	oui **)			Charge utile	120	230	350
Cale	Retroviseur intérieur+gauche			Poids total	700	560	1260
Antivol	verrouillage de la direction			Garantie fabr.	-	-	1335
Nombre de places	5	av. 2	centre ar. 3	Dimens. pneus	145 - 15 ZX	145 - 15 ZX	(Variantes
Dimensions	int.	ext.		Ply / bar	- / 1,9	- / 1,9	voir
Longueur		4120	Empattements	Charge	750	750	remarques)
Largeur		1608		pour V max	180	180	
Hauteur		1350	Voie				
Porte à faux	lat.		av 1378 ar 1328				
	av	818					
	ar	752	Braquage				
Distance volant - vers l'avant du véhicule			g 9600 d 9400				
				Garantie poids remorquable avec frein			800
				Garantie poids remorquable sans frein			460
				Garantie poids de l'ensemble			
				Poids remorquable testé			650
				Vitesse maximale selon le constructeur			149 km/h
				Vitesse maximale testée			km/h

Equipement			
Feux de route		CR (E) ou HCR (E)	
Feux de croisement		CR (E) ou HCR (E)	
Feux de position		A (E)	
Feux rouges		R-S1 (E)	
Feux stop		R-S1 (E)	
Clignoteurs	av	1 (E)	ar 2a (E)
Catadioptres	av		ar I (E)
Feux de gabant	av		ar
Feux complément			
Eclairage plaque		2/ au centre, séparés	
Essuie-glace		2 balais	avec/sans lave-glace
Avertisseurs		Seima TPAR 590-591 / 592-593	
		ou d'autres modèles selon les fiches d'homologation	

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Voiture de tourisme		
Marque et type	CITROEN GX - GA		
Homologation N°	CH	0170 61	
Carrosserie	limousine		
Places	total	5	avant 2
Poids à vide	910	Carburant	B
Charge utile	-	CV-impôt	5,17
Poids total	1335	Cylindrée	1015

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Contrôle 2 circuits : contrôle du niveau dans le réservoir d'huile, avec lampe-témoin (Niveaucode), abaissement dans le circuit arrière (Mano-contact), chute de la pression de service et baisse du niveau dans le réservoir indiquée par une lampe-témoin au tableau de bord; baisse de pression dans le circuit arrière par abaissement de la suspension arrière.
- **) Ceintures de sécurité : position des sangles et accessibilité aux commandes contrôlées selon OCE art. 23, al. 3 bis; les ceintures du type "A" sont conformes.
- +) Mesure des gaz : la vignette ECE-15 se trouve dans le compartiment du moteur, sur l'auvent.

Lieu et date de l'homologation
La Ferté, 1.10.75

Homologation fédérale des types de véhicules

Voiture de tourisme

C I T R O E N

G X - G A
(GS-X ou G-Spécial)
dés No 39 GA 2001

CH 0170 61

F I C H E C O M P L E M E N T A I R E I

Complément du 30.12.1975 - lin

Feux de route halogènes acceptés avec feux de croisement conventionnels selon décision de la Div.féd.de police du 18.12.1975.